

N° d'ordre : M2022/02/001

CONTRAT DE CESSION

Du Droit d'Exploitation d'un Spectacle (Article 279 b.bis du C.G.I.)

ENTRE :

1°) L' Association MARIUS Prod.

Adresse du siège social : 94 allée Jean-Jacques Pradier 83270 SAINT CYR SUR MER
Adresse de correspondance : chez Annabelle Rosier, 17b rue André Ripoché 44330 LA
CHAPELLE HEULIN

Numéro de Siret : 840 990 709 00015

Code APE : 9001Z

Numéro de licence : PLATESV-R-2021-007041

Représentée par Madame Monique Fierro, en qualité de présidente

Tél : 07 83 54 29 95 Mail : arosier.pro@outlook.fr

ci- après désignée « **LE PRODUCTEUR** », d'une part,

Et

2°) Mairie Saint Mitre Les Remparts

Adresse : 72 rue Bellefont 13920 SAINT MITRE LES REMPARTS

Téléphone : 04 42 49 04 64

Mail : lamanare@saintmitrelesremparts.fr

Représentée par Monsieur Vincent Goyet, maire

SIRET : 211 300 983 00015

ci- après désignée « **L'ORGANISATEUR** » d'autre part,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Producteur soussigné dispose du droit de représentation en France du spectacle, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa préparation et à sa représentation.

L'Organisateur soussigné dispose de l'utilisation de la salle en ordre de marche.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. **OBJET** : Le Producteur et l'Organisateur collaboreront pour réaliser Une représentation de la comédie

« 20 ans après »

Le lundi 14 février 2021 à 20h30

2. **OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR** :

Le Producteur assurera la responsabilité artistique du spectacle et prendra à son compte les cachets ou salaires des artistes déplacés à cette occasion, ainsi que les charges fiscales et sociales afférentes. Il fournira les décors, costumes, meubles etc. Il fournira en temps utile tous les éléments pour la publicité à savoir : textes, photos, dossiers et affiches.

3. **OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR** :

- α) **PRIX** : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur en contrepartie de la présente cession, sur présentation d'une facture la somme de **2000 euros TTC**

présenté en préfecture
013-211300983-20220103-DEC2022-001-CC
Date de réception : 05/01/2022
Date de réception préfecture : 05/01/2022

b) MONTAGE, DEMONTAGE, REPETITIONS :

L'Organisateur tiendra les lieux de spectacle à la disposition du Producteur pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords.

Le démontage et le rechargement seront effectués après la dernière représentation.

c) ASSURANCES :

Le Producteur a assuré contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Le producteur s'est assuré de la conformité aux normes de sécurité de ses décors

L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans son lieu.

d) TECHNIQUE :

Le producteur assurera la régie son et lumière du spectacle.

4. CONDITIONS SPECIALES :

Le bénéfice des ventes de produits dérivés du spectacle (CD, affiches, livres...) restera acquis au Producteur

5. RESILIATION :

Le présent engagement ne pourra être dénoncé de part et d'autre, sans indemnité d'aucune sorte, que dans les cas suivants : guerre, inondation, deuil national, maladie dûment constatée de l'un des artistes, ou tous autres cas de force majeure reconnus par la coutume et définis comme "circonstances imprévisibles et insurmontables". L'interdiction du spectacle par une autorité locale ou régionale ne saurait être considérée comme un cas de force majeure.

Clause restrictive : en cas d'annulation dûe aux restrictions sanitaires liées à l'épidémie de COVID, la représentation convenue sera reportée à une date ultérieure.

Le contrat devra être retourné au Producteur le plus rapidement possible et au plus tard un mois avant la date de la représentation. **Sans contrat signé, nous ne nous déplaçons pas pour assurer la représentation.**

FAIT DE BONNE FOI en deux exemplaires (un pour chacune des parties)

St Cyr sur Mer, le 27 décembre 2021

Le Producteur
Signature *

L'Organisateur
Signature *

ASSOCIATION MARIUS PROD.
94, Allée Jean Jacques Pradier
83270 Saint Cyr Sur Mer
Siret : 840 990 709 00015



Le Maire,
Vincent GOYET



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20220103-DEC2022-001-CC
Date de télétransmission : 05/01/2022
Date de réception préfecture : 05/01/2022